

AVIS AU PUBLIC

Installation classée pour la protection de l'environnement
Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement
concernant la création d'une nouvelle déchetterie
sur la commune de SAINT-PIERRE-DU-MONT par le SICTOM DU MARSAN

Par arrêté préfectoral en date du 10 août 2026, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de SAINT-PIERRE-DU-MONT, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le SICTOM DU MARSAN relative à la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune de SAINT-PIERRE-DU-MONT.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaires seront déposées à la mairie de SAINT-PIERRE-DU-MONT, aux jours et heures d'ouverture au public, **du lundi 31 août 2026 à 08 h 30 au lundi 28 septembre 2026 à 17 h 30.**

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet :

- à la mairie de SAINT-PIERRE-DU-MONT, 1 avenue Georges SABDE, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit le **28 septembre 2026 à 17 h 30.**

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Landes accompagné de la demande de l'exploitant :

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

à **BENQUET**

, le **10 Août 2026**

Le maire, **Pierre MACLET**

